

Séance du 13 Décembre 1941-

L'an mil neuf cent quarante et un, et le treize Décembre à vingt et une heures le Conseil municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Roger de Lassus maire -  
 Etaients présents: Monsieur de Lassus - maire - Bouchi... adjoints  
 Madame Salles. M.M<sup>rs</sup> Birabent, Seyret, Blanchard, Castel  
 Guiraudon, Isnard - Puissiguu, Vallet.

Etaients absents - M.M<sup>rs</sup> Maregot adjoint, Eychemme, Ladou D'Jethan  
 Boudoumet (prisonnier)

Excusés - M.M<sup>rs</sup> Labayle - Dorbesson.

Droits des Places -

Droits des Places -

L'ordre du jour comporte le droit des places - Monsieur le Maire rend compte au Conseil de la Conversation qu'il a eue avec Monsieur Charre nouveau concessionnaire du droit des Places - Voici quelles seraient ses conditions pour l'année 1942. Montant total: Trente cinq mille francs. - Après en avoir référé à Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire propose un vote d'acceptation pour la somme de ces trente cinq mille francs.

Lors du vote du budget primitif il sera à prévoir une augmentation sur les concessionnaires d'eau ainsi qu'une taxe personnelle pour l'entièrement des ordures afin de récupérer la perte sur les droits de Place.

Monsieur le Maire propose donc le vote de l'acceptation de ces trente cinq mille francs et le Conseil donne son approbation totale à cette offre. Ce prix étant bien entendu compris pour la durée d'une année seulement.

Monsieur Charre donne procuration à son employé Monsieur Delymes pour le représenter.

Monsieur Charre s'engage en outre si les recettes brutes dépassent un jour cinquante mille francs à verser la moitié des recettes dépassant cette somme.

Monsieur Charre ne maintiendrait pas ces conditions si la ville croyait devoir procéder à une adjudication.

Après avis du Conseil celle-ci ne saurait avoir lieu vu que l'état de guerre ne peut laisser espérer un changement à l'état actuel existant.

Une demande a été formulée pour la livraison à la commune de bois matière pour cinq cent quatre vingt mètres de tuyaux en fonte pour la conduite d'eau qui doit se faire sur la route de M. Gaudens - quartier de la Barrière - Séance brève à vingt deux heures.

Par suite des circonstances actuelles Monsieur Descaillaux est défaillant pour le bail passé avec la Ville le 1<sup>er</sup> Avril 1941 (terrain de la Place aux Moutons). En conséquence le Maire propose la résiliation pure et simple du dit bail; cette annulation est acceptée à la majorité par le Conseil Municipal.

Bois de bons matières  
 achat 580<sup>m</sup> tuyaux.

Bail Descaillaux Dominique  
 terrain place aux Moutons

*(Signatures)*  
 Birabent  
 Puissiguu  
 J. Salles  
 Roger de Lassus  
 Blanchard  
 Guiraudon





DÉPARTEMENT  
de la  
HAUTE-GARONNE

MAIRIE  
de  
**MONTRÉJEAU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**

SOUS-PRÉFECTURE  
15.XI.42  
MONTREJEAU

L'an mil neuf cent quarante-un et le vingt Novembre  
à 21 heures le Conseil Municipal de la ville de Montréjeau  
s'est réuni en session dans le lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Roger de LASSUS Maire

Présents: MM. Bouché, Isnard, Dorbessan, Ladère, Giraudon,  
Puysségur, Vallet, Castex, Marrégot, Seilhan

Absents: MM. Birabent, Blanchard, Boyret, Bondoumet,  
Eychenne, Mme Salles.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que  
l'alimentation en eau de la Ville est sur le point  
d'être interrompue par suite du mauvais état des pompes  
élevatoires dont l'une est hors d'usage et l'autre a  
besoin de réparations.

Le rapport de la Commission des eaux conclut à l'a-  
chat immédiat d'une nouvelle pompe.

Le Chef de service des eaux s'est mis immédiatement  
en rapport avec diverses Maisons de construction et  
notamment avec la Maison SCHABAVER de CASTRES.

Cette dernière est celle qui, pour un matériel excel-  
lent a fait les conditions les meilleures.

La pompe qui conviendrait à la Ville est estimée  
à FRcs 15318 (quinze mille trois cent dix-huit francs).

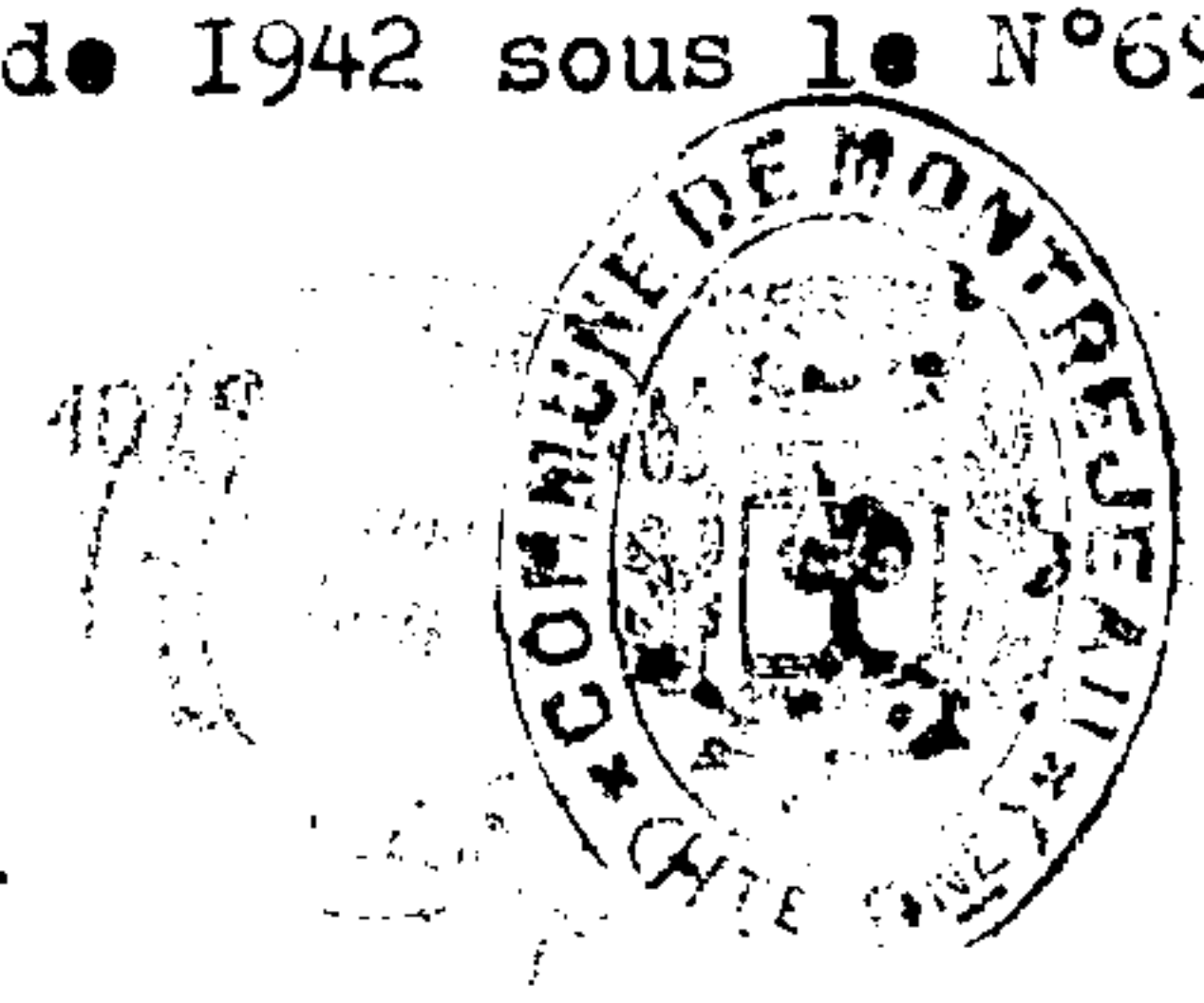
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal  
l'autorisation d'acheter le dit matériel.

Le CONSEIL,

Où l'exposé de M. le Maire,

Vu l'urgence autorise M. le Maire à procéder à l'acqui-  
sition en question, dont le prix est inscrit au budget  
de 1942 sous le N°69.

1942  
R. de Lassus  
Maire



Pour copie conforme,

Le MAIRE,

Roger de Lassus